

4. Droits des peuples indigènes

37. Le Département a appelé l'attention des médias sur l'adoption par la Conférence internationale du Travail, en juin 1989 à Genève, d'une version révisée de la Convention concernant les populations autochtones et tribales (1957). Si l'instrument antérieur mettait l'accent sur l'intégration, le nouveau texte reconnaît que les populations indigènes et tribales sont socialement, culturellement et économiquement distinctes des autres segments de la communauté nationale à laquelle elles appartiennent et ont le droit de demeurer sur leurs terres, de décider de leur propre type de développement, de protéger leur environnement et de conserver leurs coutumes et leurs institutions.

38. L'adoption de la nouvelle Convention a fait l'objet d'un article dans le numéro de septembre de la revue trimestrielle Chronique de l'ONU et a également été mentionnée dans le magazine télévisé L'ONU en action.

5. Droits de la femme

39. Au cours de la période considérée, le Département de l'information a accordé une plus grande attention aux thèmes prioritaires désignés par la Commission de la condition de la femme. Parmi les nombreuses activités d'information entreprises dans ce domaine, on peut citer a) la production d'une série d'articles de magazine sur des sujets tels que la violence, le pouvoir politique, l'alphabétisation et les effets de la crise économique sur les femmes dans les pays en développement; b) la production d'un film documentaire sur le thème "Femmes et travail", qui sera projeté en avant-première lors de la session de la Commission en 1990; c) la production, en coopération avec d'autres institutions des Nations Unies, d'un film sur les femmes et l'alphabétisation; d) la distribution, par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies, et en coopération avec l'Union interparlementaire, d'une affiche sur la représentation des femmes dans les parlements.

40. Pour la Journée internationale de la femme, le Département s'est particulièrement attaché à la situation des femmes à l'ONU en organisant une exposition de photos et en produisant un court-métrage vidéo, qui ont été présentés à New York, à Genève et à Vienne. Le Département a continué à promouvoir la Journée internationale de la femme au Siège par l'intermédiaire du réseau de centres d'information des Nations Unies en diffusant largement divers documents et brochures en anglais, en espagnol et en français et en organisant des célébrations dans un certain nombre de pays.

41. Dans le cadre de son programme de formation pour les journalistes de la radio, de la télévision et de la presse écrite des pays en développement, le Département a organisé en octobre 1989, en coopération avec la Graduate School of Journalism de l'université Columbia de New York, un séminaire international sur les stéréotypes sexuels rencontrés dans la presse. Ce séminaire d'une journée traitait en particulier de l'image des femmes dans les médias et de ses conséquences sur la situation politique, socio-économique et culturelle des femmes.